



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.12

Numéro de la demande : 2015-6033
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide Valtera
Numéro d'homologation : 29230
Principe actif (p.a.) : Flumioxazine (FOX)
Numéro de document de l'ARLA : 2604821

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Valtera afin d'y inclure une nouvelle culture, les lentilles, et à modifier les profils d'emploi d'aide à la récolte du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Le profil d'emploi de l'herbicide Valtera sur les lentilles, le sous-groupe de cultures 6C, les graines sèches de légumineuses (sauf le soja), et le blé correspond au profil d'emploi homologué pour la flumioxazine. L'exposition potentielle des préposés au mélange, au chargement et à l'application, ainsi que des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement, ne devrait pas dépasser l'exposition actuelle liée aux utilisations homologuées. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Les données sur les résidus provenant d'essais en champ menés sur le blé aux États-Unis (y compris les régions de culture canadiennes représentatives) ont été examinées, et les données sur les résidus déjà examinées provenant d'essais en champ menés dans ou sur les pois et les haricots secs ont été réévaluées pour appuyer l'utilisation domestique de l'herbicide Valtera sur les graines sèches de pois et de haricots et sur le blé. De la flumioxazine a été appliquée sur les pois et les haricots secs à des doses exagérées ou sur le blé à la dose d'application figurant sur l'étiquette, et les cultures ont été récoltées conformément aux directives de l'étiquette. En outre, une étude sur la transformation du blé traité a été examinée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus de flumioxazine dans les denrées transformées.

Limites maximales de résidus

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) pour la flumioxazine repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de flumioxazine dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiquées au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

Tableau 1 Résumé des données sur les essais en champ et la transformation alimentaire utilisées pour appuyer les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application / dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant récolte : (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle	LMR recommandée
			MMEE T	MPEE T			
Pois secs	Foliaire 105 à 112	4 à 6	< 0,02	0,06	S.O.	Pois des champs secs : 0,02 ppm	Sous-groupe de cultures 6C : 0,07 ppm
Haricots secs	Foliaire 102 à 108	4 à 6	< 0,02	0,05	S.O.	Variétés de haricots secs uniquement : 0,05 ppm	
Grain de blé	Foliaire 69 à 74	9 à 11	0,04	0,30	Son : 0,9 x Farine : 0,1 x Germe : 1,0 x	Blé : 0,02 ppm	Blé : 0,4 ppm

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de flumioxazine. Les résidus présents dans ces denrées aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'utilisation en tant qu'aide à la récolte pour l'ensemble du sous-groupe de cultures 6C et le blé n'entraîne pas l'augmentation de la dose d'application. Par conséquent, ce changement est pris en compte dans l'évaluation des risques actuelle concernant la flumioxazine. L'ajout des lentilles correspond également au profil d'emploi actuel. Aucune augmentation des risques n'est constatée, et les préoccupations environnementales sont atténuées par les énoncés figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Ces utilisations offriront aux utilisateurs actuels une plus grande souplesse en ce qui concerne les doses et le réensemencement et proposeront aux producteurs de lentilles une nouvelle option pour la suppression des mauvaises herbes. Les renseignements sur la valeur fournis, y compris les données tirées d'essais en champ en petites parcelles (nouvelles et déjà soumises), la justification scientifique fondée sur le mode d'action, la ressemblance avec les utilisations actuellement homologuées au Canada et les utilisations homologuées à l'étranger, tels que décrits dans les guides de production, les publications sur la suppression des mauvaises herbes et les étiquettes des États-Unis, appuient toutes les utilisations.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer les modifications de l'homologation de l'herbicide Valtera.

Références

Numéro Références

de document de l'ARLA

2441001	2011, Magnitude of the Residue of Flumioxazin on Wheat and in Wheat Processing Fractions, DACO: 7.4.1,7.4.5
2440999	2006, Magnitude of the Residue of Flumioxazin on Alfalfa, DACO: 7.3
2276254	2013, Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide - Addition of Field Corn and Amendment to Rotational Restrictions for Winter Wheat, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.3, 10.3.3, 10.4,10.5
2581017	2015, Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide Addition of Pulse Crop and Wheat Harvest Aid Use Patterns, DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3
2581018	2015, Appendix 1: Trial Reports for "Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide Addition of Pulse Crop and Wheat Harvest Aid Use Patterns", DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3
2581021	2015, MS Excel Spreadsheet Data for "Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide Addition of Pulse Crop and Wheat Harvest Aid Use Patterns", DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3
2581022	2015, North Dakota State University Weed Guide, DACO: 10.1,10.3,10.5.1,10.5.2,10.5.3
2581023	2013, Valor Quicksheet - Desiccation with Confidence New Crops Now Labeled, DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3
2581024	2015, Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide Addition of Lentils, DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3
2581025	2015, Appendix 1: Trial Reports for "Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide Addition of Lentils ", DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3
2581026	2015, MS Excel Spreadsheet: Data for "Value Summary for Flumioxazin 51 WDG Herbicide Addition of Lentils ", DACO: 10.1, 10.3, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.